

Suppression de la cotisation d'assurance chômage : toujours la même erreur mensongère

Jacques Bichot, économiste

Publié le 30 octobre 2018 sur Economie matin

www.economiamatin.fr/news-suppression-cotisation-assurance-chomage-toujours-meme-erreur-mensongere

Chaque salarié, exception faite des fonctionnaires, court le risque de perdre son emploi, et *ipso facto* la rémunération qui va avec. Ce risque est assurable, même s'il est difficile à mesurer, notamment parce qu'il varie beaucoup d'une période à l'autre, d'un emploi à l'autre, d'un travailleur à l'autre. Sa couverture relève des assurances sociales, qui fonctionnent à l'aide de cotisations ne tenant pas compte de toutes les données disponibles, de façon que les personnes les plus exposées ne cotisent pas à des taux supérieurs à la moyenne, et les personnes moins exposées à des taux plus avantageux : c'est le principe de solidarité. Mais le bénéficiaire de l'assurance doit la payer de façon visible, compréhensible : c'est le principe de vérité. Le bulletin de salaire ne doit pas être mensonger, il doit informer de façon claire sur le montant de la rémunération du travailleur, et sur les prélèvements effectués par les organismes sociaux, c'est-à-dire sur le coût pour le salarié de la protection sociale dont il bénéficie au même titre que ses homologues.

La mode est au remplacement des cotisations par des dotations publiques, c'est-à-dire par des impôts, lesquels impôts ne sont pas destinés à couvrir des dépenses particulières, mais, globalement, l'ensemble des dépenses engagées par l'Etat. C'est ce qui se passe pour l'assurance chômage, et aussi pour l'assurance maladie, même si les calendriers des deux transformations ne coïncident pas. Nos gouvernants profitent de ces mesures pour opérer des transferts de pouvoir d'achat, particulièrement des retraités vers les salariés. Que les pensions de retraite soient globalement trop généreuses, c'est possible, et même probable : ni le Gouvernement, ni le Parlement, n'ont jusqu'à ce jour voulu expliquer clairement comment fonctionnent les retraites par répartition, et que la baisse de la natalité depuis le milieu des années 1970, à laquelle s'ajoutent l'inadéquation et la faible qualité de la formation de bon nombre de nos jeunes, entraînent inévitablement des ajustements douloureux. Mais il faudrait avoir le courage de dire les choses et de diminuer encore plus les pensions (en pouvoir d'achat), au lieu de bricoler la CSG.

Il faudrait de même avoir le courage de porter les cotisations chômage au niveau requis pour supprimer le déficit de l'assurance chômage, et d'en faire des cotisations exclusivement salariales, afin que chacun se rende bien compte de ce que coûte cette assurance. Le passage en cours d'assurances sociales, financées par les intéressés, à une sécurité sociale étatisée, financée pour une bonne part grâce aux impôts et au déficit public, est le contraire même de ce qu'il faudrait faire.

Les Français ont droit à la vérité, notamment dans le domaine de la protection sociale. Tant que le financement des assurances sociales ne sera pas clarifié, tant que chaque Français ne saura pas de façon simple ce qu'il paie pour bénéficier de la sécurité sociale au sens large, y compris l'assurance chômage et les retraites complémentaires, et pour en faire bénéficier ses compatriotes, y compris les pauvres, notre pays ne sera pas vraiment une démocratie.

